Nous sommes suffisamment payés au CD65 :
Faisons les comptes !

SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT 65

TRANSPARENCE & ÉQUITÉ SOCIALE : OÙ PASSENT LES MOYENS DE LA COLLECTIVITÉ ?

Rémunérations, RIFSEEP, Avantages : État des lieux au Département

Alors que les agents de terrain, de catégorie C et B subissent de plein fouet l'inflation et le gel du point d'indice, la **CGT CD65** a analysé l'ensemble des éléments de rémunération au sein de notre collectivité. Les écarts constatés imposent une revalorisation immédiate des bas salaires et de la grille RIFSEEP !

TABLEAU COMPARATIF DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Rubrique / Postes	Agents Catégorie C & B (Terrain / Collèges / Admin)	Directeur Général des Services (DGS)	Président (M. le Président)
Salaire de base / Indemnité	**1 820,00 € brut (Cat. C)** **(avec compensation SMIC / indemnité différentielle)**	**3 623,17 € à 5 799,04 € brut** (Emploi fonctionnel : du 1er échelonà Hors Échelle C3)	**5 960,00 € / mois** (Indemnité légale de fonction d'élu)
NBI (Bonification Indiciaire)	Selon fonctions spécifiques (ex: accueil, encadrement, régie)	**80 points NBI** (~393,82€brut/ mois réguliers)	Non applicable
RIFSEEP / Primes mensuelles	**Plancher à 360,00 € / mois** **(Graduation à 370 €,400€et+selonles groupes Cat. C et B)**	**> 3 700,00 € / mois**	Non applicable
Restauration & Tickets Resto	• Tarif cantine collèges : **4,30 €** / repas • **20 tickets resto** pour permanences agents collèges	• Moyenne de **18 tickets resto / mois** • Repas pris en charge / invitations avec la Présidence	Prise en charge des repas de travail et réceptions officielles
Avantages en Nature	Aucun	• **Logement de fonction** • **Véhicule de fonction**	Moyens mis à disposition pour l'exercice du mandat

Ecart de RIFSEEP
x 10
Qu'est ce qui le justifie ?

LeRIFSEEP de la haute direction dépasse de plus de 10 fois le premier plancher des agents de catégorie C (360 €).

Restauration des Agents
4,30 €
86 € par mois !
d'autres mangent à l'oeil !

Coût d'un repas en cantine pour l'agent de collège pendant son service, sans prise en charge intégrale.

Le principe d'égalité de traitement : Si la collectivité prend en charge des avantages, des repas de représentation ou des facilités de logement/transport pour les emplois fonctionnels dirigeants (DGS, Président), elle ne peut pas refuser le principe d'une tarification sociale ou d'une prise en charge de la restauration des agents de terrain sous couvert d'une prétendue "interdiction légale".

Le principe du titre-restaurant et l'existence d'une cantine :

Sur le plan strictement réglementaire (code du travail et règles URSSAF) :

- L'employeur qui met à disposition un restaurant d'entreprise ou administratif à un tarif subventionné n'est théoriquement pas tenu de délivrer des titres-restaurants pour les repas pris sur place.
- Mais attention à la réalité du coût : Faire payer 4,30 € aux agents de Catégorie C pour un repas à la cantine (alors qu'un agent gagne parfois le SMIC ou un traitement de base à 1 820 € brut) constitue une charge financière très lourde. À titre de comparaison, pour une formule titre-restaurant classique de 10 € financée à 60 % par la collectivité, le reste à charge de l'agent ne serait que de 4,00 € tout en conservant la liberté de son choix de restauration.

« 10 ans de primes d'un agent = 1 an de prime du DGS »

TRANSPARENCE : LE TOP 10 DES HAUTES RÉMUNÉRATIONS DU CD65

Conformément à l'obligation légale de transparence de la fonction publique, voici la répartition indicative et le classement agrégé des 10 plus importantes rémunérations au sein de la collectivité (enveloppe annuelle globale estimée à **900 000 € brut**) :

Rang	Emploi / Poste de Direction	Rémunération Mensuelle	Rémunération Annuelle
1	Directeur Général des Services (DGS)	**~ 9 580 €**	~ 115 000 €
2	Directeur Général Adjoint (DGA) - Pôle Structurant / Technique	**~ 8 160 €**	~ 98 000 €
3	Directeur Général Adjoint (DGA) - Pôle Social / Solidarités	**~ 7 910 €**	~ 95 000 €
4	Directeur Général Adjoint (DGA) - Ressources / Finances	**~ 7 660 €**	~ 92 000 €
5	Directeur Général Adjoint (DGA) - Aménagement / Territoires	**~ 7 500 €**	~ 90 000 €
6	Directeur des Finances et du Budget	**~ 7 080 €**	~ 85 000 €
7	Directeur des Ressources Humaines (DRH)	**~ 6 910 €**	~ 83 000 €
8	Directeur des Services Techniques & Infrastructures	**~ 6 830 €**	~ 82 000 €
9	Directeur des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	**~ 6 660 €**	~ 80 000 €
10	Directeur des Systèmes d'Information (DSI)	**~ 6 580 €**	~ 79 000 €
	TOTAL TOP 10 DES HAUTES RÉMUNÉRATIONS :	**75 000 € / mois**	**900 000 € / an**

NOS REVENDICATIONS POUR L'ÉQUITÉ SOCIALE AU CD65

- **Revalorisation générale du RIFSEEP :** Augmentation significative du plancher indemnitaire pour qu'aucun agent C ou B ne soit sous la barre des 500 € net par mois.
- **Prise en charge intégrale des repas des agents :** Gratuité de la cantine pour les agents des collèges en temps de service et amélioration de la participation employeur pour les tickets resto.
- **Garantie et extension des Tickets Restaurant :** Généralisation des tickets restaurant pour l'ensemble des agents.
- **Transparence et équité indemnitaire :** Resserrement des écarts disproportionnés entre le régime indemnitaire de la haute direction et les filières opérationnelles.

ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !

Rejoignez la CGT du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées. Ne restons pas isolés !

📊 Synthèse des chiffres clés :

- **Masse salariale du Top 10 :** 900 000 € brut / an (soit une moyenne de 90 000 € brut / an par haut dirigeant).
- **Budget global de l'Action Sociale :** < 150 000 € / an pour 1 626 agents (soit seulement ~92 € / an / agent).
- **Écart de RIFSEEP :** Plus de 3 700 € / mois pour le DGS contre un plancher à 360 € / mois pour un agent de catégorie C (avec paliers à 370 €, 400 €...).
- **Restauration :** 4,30 € / repas facturés aux agents de collège (soit ~86 € / mois pour un agent à 1 820 € brut de base), tandis que le DGS cumule en moyenne de 18 tickets-restos / mois et que les repas de représentation sont pris en charge sans retrait du ticket-resto..

« 10 personnes s'approprient chaque année l'équivalent du salaire de 41 agents de terrain ! »